

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - CAGB

Recueil des Actes Administratifs du mois de février 2017

Conformément aux dispositions du CGCT, les actes parus au présent recueil des actes administratifs (délibérations des Bureaux et des Conseils communautaires, décisions et arrêtés du Président de la CAGB) peuvent être consultés au siège de la CAGB (La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex) et sur le site Internet du Grand Besançon : <http://www.grandbesancon.fr>

Délibérations

Bureau communautaire

Séance du jeudi 9 février 2017 2 à 8

Conseil communautaire

Séance du jeudi 23 février 2017 9 à 18



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la
CAGB le :

15 fév 2017

**Séance du jeudi 09 février 2017
qui s'est déroulée au Grand Besançon -
La City - Salle Robert SCHWINT**

Visé par :
Le Directeur de
l'Administration Générale,
Jean-Philippe DEMILLIER

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 09/02/2017 à 18h00 à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 05/01/17

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Michel JASSEY comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 05/01/17.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R.I.I.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (février 2017)

MM. P. CURIE et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la demande rectificative de garantie d'emprunt déposée en matière d'habitat par Grand Besançon Habitat pour un montant de 102 474,30 €,
- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'habitat par Grand Besançon Habitat et Néolia et les Bruyères Association pour un montant total de 4 432 367,80 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.I.I.2 - Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement et approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes permanent modifiant la liste originelle des membres,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes permanent,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.I.I.3 - Subvention à l'association des Passionnés de Véhicules Anciens pour l'opération « Rétropolis 2017 »

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association des Passionnés de Véhicules Anciens.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

↳ R.1.2.1 - Ajustements techniques suite à une procédure de recrutement (DAG)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de cadre expert affaires juridiques à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.1.2.2 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- définit, dans les conditions énoncées, la rémunération afférente à l'emploi de Chargé de l'action foncière et immobilière qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.1.2.3 - Mise à disposition de personnel Mission " Transfert de la compétence eau et assainissement " - Convention avec le syndicat intercommunal des Auxons Châtillon-le-Duc (SIAC)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur la mise à disposition au syndicat intercommunal des Auxons Châtillon-le-Duc d'un agent de la CAGB à partir du 23 janvier 2017 et jusqu'à la date du transfert des compétences Eau et Assainissement,
- approuve la convention de mise à disposition de personnel jointe au présent rapport,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer ladite convention de mise à disposition de personnel.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R.3.1 - Association « Réseau Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier 2016-2017 du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon, à hauteur de 5 000 €, pour la session 2016-2017 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par l'association « Réseau Entreprendre en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R.6.1 - EPF du Doubs - Validation de la tranche annuelle 2017 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2016-2020

Mme C. BARTHELET et MM. A. BLESSEMAILLE, P. CURIE, C. LIME et M. LOYAT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- valide la liste des opérations pour lesquelles un portage foncier est requis au titre de la tranche annuelle 2016 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2016-2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter pour le compte de la CAGB l'inscription de ces opérations au Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R.7.1 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2017 - Attribution de subventions aux écoles de musique dites « locales »

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur l'attribution de 6 subventions d'un montant total de 17 116 €, accordées aux écoles de musique associatives dites « locales », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2017 :

- 1 603 € à l'Atelier Musical La Poste,
- 3 714 € à l'ASEP,
- 1 619 € à l'Académie Tchaïkovski,
- 3 954 € à l'ASC de Miserey-Salines,
- 3 775 € à Atelier Musical du Club de loisirs de Grandfontaine,
- 2 451 € à Accord Parfait à Devecey.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7.2 - Fonds d'aide « Manifestations culturelles » - Instruction des demandes du 1^{er} semestre 2017 (subventions inférieures ou égales à 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 8 subventions d'un montant total de 26 500 €, dans le cadre du fonds d'aide « Manifestations Culturelles » pour le 1^{er} semestre 2017 :

- 9 000 € à l'Association Européenne Festival de Caves,
- 5 000 € à l'association Juste Ici,
- 4 000 € à l'association Orgue en Ville,
- 3 500 € à l'Amicale des Ecoles Publiques de Saône,
- 3 000 € à l'association Circasismic,
- 1 000 € à l'association Orgue et Culture,
- 500 € à la MJC Palente,
- 500 € au Théâtre Universitaire de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

R.7.3 - Fonds d'aide "Manifestations sport" - Instruction des demandes du 1er semestre 2017 (subventions inférieures à 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur l'attribution de 6 subventions d'un montant total de 12 500 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le 1^{er} semestre 2017 :

- 2 000 € à l'association Besançon Triathlon,
- 1 000 € à l'association Junior Conseil,
- 1 500 € à l'association Amicale de Saône,
- 3 500 € à l'association Centre Omnisports Pierre Croppet,
- 3 500 € à l'association ASTB,
- 1 000 € à l'association BMX Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

R.7.4 - Avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la conduite de l'étude sur les équipements aquatiques

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur la modification de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon portant sur les équipements aquatiques et visant à une nouvelle répartition des coûts en fonction des prestations à venir dans le cadre de la passation d'un marché pour la réalisation de prestations similaires à l'étude initiale.
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes initiale.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Bureau

Séance du jeudi 9 février 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h35.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

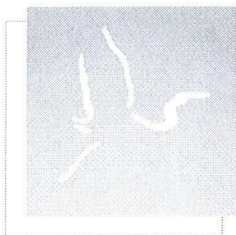
Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : M. DONEY

Mandataires : Y. DELARUE



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :

03/03/2017.

**Séance du jeudi 23 février 2017
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
La Directrice Adjointe de
l'Administration Générale,
Stéphanie PONSOT

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 23 février 2017 à 18h à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 19/01/17

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Pierre CONTOZ comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 19/01/17.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.2 - Modification du règlement intérieur de la CAGB

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification des articles 16, 36 et 46 du règlement intérieur du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 110 Contre : 2
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.3 - Modification des représentations de la CAGB dans différentes structures

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne Madame Anne OLSZAK, à la place de Monsieur Laurent LOLLIOT, comme représentant de la CAGB :
 - au SYBERT en tant que suppléant,
 - au SMSCoT en tant que titulaire,
 - à l'association de la MILO en tant que membre de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration,
 - à l'association du PLIE en tant que membre de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration,
- désigne Monsieur Daniel HUOT en tant que titulaire et Monsieur Thierry MORTON en tant que suppléant au sein du Syndicat Mixte du Musée Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray,
- désigne Monsieur Jean-Jacques PICHON à la place de Monsieur Stéphane BERA pour représenter le MEDEF Doubs au sein de la CCSPL du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Le Conseil de Communauté a débattu des orientations budgétaires 2017.

Puis le Conseil de Communauté a pris acte à l'unanimité de la tenue de ce débat et de l'existence d'un rapport détaillé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.2 - Annexe au rapport d'OB 2017 - Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (article 107 de la loi NOTRe)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de ce rapport annexe aux orientations budgétaires (OB) 2017 de la CAGB relatif à l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

↳ R. 1.1.3 - Annexe au rapport d'OB 2017 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (données relatives à l'année 2015)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport annexe aux orientations budgétaires (OB) 2017 de la CAGB relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

↳ R. 1.1.4 - Annexe au rapport d'OB 2017 - Rapport 2016 sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du présent rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable.

↳ R. 1.1.5 - Annexe au rapport d'OB 2017 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté a débattu du rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon.

↳ R. 1.1.6 - Mission « Transfert de la compétence eau et assainissement » - Elaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales urbaines

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines, dans le cadre de la préfiguration du transfert de la compétence assainissement en particulier,
- se prononce favorablement sur le budget et le plan de financement du projet à hauteur de 150 000 € TTC pour la période allant de janvier à décembre 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Doubs,
 - o signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.7 - Exonération de CFE et de CVAE pour certains commerces des quartiers prioritaires de la politique de la Ville

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté

- s'oppose à l'exonération de CFE et CVAE prévue à l'article 1466A, I septies du Code général des impôts,
- ne s'oppose pas à la même exonération s'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Mise en place d'un agent chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) - Convention avec le Centre de Gestion du Doubs

Mme C. MICHEL (2) et MM. A. BLESSEMILLE, JC. CONTINI, P. CONTOZ, P. CORNE, G. GALLIOT, Y. GUYEN, J. KRIEGER et A. LORIGUET (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- approuve les termes de la convention proposée qui permettra de répondre aux obligations en matière de santé et sécurité au travail,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur la commune de Saint-Vit

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur la commune de Saint-Vit,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.2 - Convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur la commune de Devecey

M. M. JASSEY, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur la commune de Devecey,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 2.3 - Systèmes de priorité des bus aux carrefours à feux - Autorisation de signature du marché

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché relatif à la « Fourniture et installation d'un nouveau système de détection des bus urbains aux carrefours à feux » attribué par la Commission d'appel d'offres du 05/01/2017 à la société COMATIS 78210 Saint-Cyr l'Ecole pour un montant estimatif, non contractuel, toutes tranches comprises, de 324 188 € HT soit 389 025,60 € TTC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.4 - Rapport annuel d'Accessibilité 2015

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2015.

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Subvention à l'Université de Franche-Comté - Bourses Victor Hugo

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 14 056 € dans le cadre du soutien à 2 bourses Victor Hugo pour une année,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 3.2 - Soutien au développement d'une monnaie locale complémentaire - La PIVE

A la majorité, 5 abstentions et 28 contre, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à l'association la PIVE à hauteur de 5 000 € par an sur 3 ans, soit 15 000 €, pour le développement d'une monnaie locale et complémentaire, sous réserve de l'engagement des autres partenaires sollicités outre la Ville de Besançon, le Conseil Régional et le Conseil Départemental du Doubs,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 78 Contre : 28
Abstentions : 5 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.3 - FIE - Aide à la société LG3D

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- attribue à la SAS LG3D une aide de 73 515,25 € pour réaliser son projet de développement sur la ZA de Serre-les-Sapins, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.4 - EUROPAN France - Adhésion du Grand Besançon et de la Ville de Besançon à l'association

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, approuve l'adhésion du Grand Besançon à l'association European France et le versement de la cotisation susmentionnée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.5 - Service Emergence - Financement 2ème poste CitésLab2 - Convention avec BGE

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, donne un avis favorable sur :

- l'opportunité de créer et de cofinancer un second poste CitéLab à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans dans les conditions consignées dans la convention passée avec BGE (Annexe 1 au rapport),
- le versement d'une subvention proportionnelle à BGE de 41 500 € (59%) pour ce poste pour une assiette éligible maximale de 70 660 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.6 - Définition du prix de vente des terrains des zones d'activités économiques de l'aire industrielle Besançon ouest

MM. G. BAULIEU (2), JM. BOUSSET, G. GALLIOT, B. GAVIGNET et G. GAVIGNET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur la fixation des tarifs présentés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Gennes

M. C. DEMESMAY, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 405 € à la commune de Gennes, pour l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants, correspondant à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 4.2 - Projet Alimentaire Territorial - Réponse à l'appel à projet du programme national pour l'alimentation

M. G. BAULIEU (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur le principe de demander des financements dans le cadre de l'appel à projet du Programme National de l'alimentation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à ce partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 4.3 - Projet Alimentaire Territorial - Adhésion au réseau RnPAT

M. G. BAULIEU (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion du Grand Besançon au Réseau national des PAT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 4.4 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de subventions aux communes de Grandfontaine, La Vèze, Mamirolle, Nancray et Osselle-Routelle

Mmes C. CUINET et A. OLSZAK et MM. D. CUCHE, V. FIETIER, D. HUOT et F. LOPEZ, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- prend connaissance des projets des communes de Grandfontaine, La Vèze, Mamirolle, Nancray et Osselle-Routelle,
- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions d'un montant de :
 - 442 € à la commune de Grandfontaine pour l'installation d'équipements de voirie,
 - 13 974 € à la commune de La Vèze pour la rénovation de l'ancien groupe scolaire,
 - 1 377 € à la commune de Mamirolle pour l'installation d'équipements de voirie,
 - 965 € à la commune de Nancray pour l'installation d'équipements de voirie,
 - 1 897 € à la commune d'Osselle-Routelle pour le changement de porte et fenêtres pour le bâtiment de la mairie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

↳ R. 4.5 - Marché de prestations de collecte sélective des déchets d'emballages carton

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les nouvelles modalités de collecte des cartons des professionnels (jours, heures et expérimentation de nouveaux outils de précollecte),
- se prononce favorablement sur le lancement de la consultation de prestation de collecte des cartons,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution avec l'entreprise dont l'offre aura été déclarée économiquement la plus avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.6 - Marché d'acquisition de matériels de précollecte

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement du marché d'acquisition de matériels de pré-collecte,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché et tout acte y afférant avec l'entreprise dont l'offre sera déclarée économiquement la plus avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.7 - Modification des statuts du Sybert

Mmes F. GALLIOU et C. THIEBAUT et MM. T. BIZE, JM. BOUSSET, P. DUCHEZEAU, T. JAVAUX, M. LETHIER, C. LINDECKER, F. LOPEZ et R. STAHL (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette modification des statuts du SYBERT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Demande de prise en charge exceptionnelle d'une intervention de la Direction de la gestion des déchets à Roche-lez-Beaupré

M. J. KRIEGER, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur le paiement exceptionnel de la facture de 353,90 € établie par la Direction de la gestion des déchets, en lieu et place de la commune de Roche-lez-Beaupré.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110	Contre : 0
Abstention : 0	Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.1 - Modification statutaire AudaB

Mmes C. BARTHELET et M. DONEY et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN, L. FAGAUT, G. GALLIOT, Y. GUYEN, O. LEGAIN, A. LORIGUET (2), M. LOYAT (2), C. MAGNIN-FEYSOT, JC. PETITJEAN et S. RUTKOWSKI, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des modifications statutaires de l'AudaB,
- désigne 9 membres représentant le Grand Besançon à l'assemblée générale de l'AudaB,
- désigne 5 membres du Grand Besançon au conseil d'administration de l'AudaB.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94	Contre : 0
Abstentions : 2	Ne prennent pas part au vote : 15

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Principes proposés pour l'intervention du Grand Besançon sur les projets d'équipements aquatiques et « outdoor »

Mme A. OLSZAK et MM. D. CUCHE et M. LETHIER, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, prend connaissance de ces propositions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108	Contre : 0
Abstention : 0	Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 7.2 - Lancement du projet de base de loisirs multi-activités d'Osselle

Mme A. OLSZAK et M. D. CUCHE, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur :

- la reconnaissance d'intérêt communautaire par le Grand Besançon des études préalables au projet d'aménagement d'une base de loisirs multi-activités à Osselle,
- la prise en considération par le Grand Besançon du périmètre global susceptible de l'accueillir (article L111-10 du code de l'urbanisme) (cf. périmètre du projet en annexe 2),
- la déclaration d'intérêt communautaire de la base de loisirs communale et des terrains communaux présents dans le périmètre du projet, entraînant signature d'une convention de mise à disposition des biens et équipements, propriétés de la commune et transfert des charges, contrats et contentieux qui sera proposé lors d'un prochain Conseil Municipal.
- les étapes et le calendrier proposé pour la définition et la conduite globale du projet.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109	Contre : 0
Abstention : 0	Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 7.3 - Convention de partenariat 2017 avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon
MM. JY. PRALON et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de partenariat 2017 à intervenir avec l'association « Office de tourisme et des Congrès du Grand Besançon »,
- valide le montant de la subvention correspondante à hauteur de 555 449 €,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 7.4 - Présentation de la synthèse du Bilan du schéma de Développement Touristique 2010/2016, proposition de processus de préparation du nouveau schéma d'agglomération et validation du recours à un prestataire pour accompagner la démarche

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :

- valide le bilan du schéma de développement touristique 2010/2016,
- valide les 5 axes /leviers d'action proposés par les élus de la commission,
- valide le principe du recours à un prestataire expert dans l'accompagnement de projets tel qu'un schéma de développement touristique, mission estimée à environ 30 000 €,
- autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions relatives à cette étude.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109 Contre : 2
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.5 - Fonds d'aide « Manifestations culturelles » - Instruction d'une demande du 1^{er} semestre 2017 (subvention supérieure à 10 000 €)

Mme R. REBRAB, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association Musiques en Perspectives dans le cadre du fonds « Manifestations Culturelles » pour l'organisation du festival en 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 7.6 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2017 - Attribution de subventions aux écoles de musique dites « structurantes »

Mme R. REBRAB, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur :

- l'attribution des 6 subventions d'un montant total de 228 877 € aux écoles de musique associatives structurantes, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique, soit :
 - 45 913 € à l'EMICA,
 - 41 835 € à la MJC Palente,
 - 34 389 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - 50 000 € au CAEM,
 - 42 513 € à AMUSO,
 - 14 228 € à l'OHMB,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président, ou son représentant, à signer :
 - l'avenant annuel avec l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon
 - les conventions triennales avec l'EMICA, la MJC Palente, l'Ecole de musique du Plateau, le CAEM et AMUSO.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 7.7 - Circuits pédestres et VTT - Mise à jour des circuits sur le secteur de la forêt de Chailluz
Ce rapport a été reporté à une séance ultérieure.

↳ R. 7.8 - Lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour le camping d'intérêt communautaire de Besançon-Chalezeule

M. C. MAGNIN-FEYSOT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le choix de la DSP comme mode de gestion du camping d'intérêt communautaire de Besançon-Chalezeule.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 1

Questions diverses

↳ R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 23 février 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7 (reporté), 7.8, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 0.3), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Jean-Luc GUILLAUME suppléant de M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jacques GIRAUD **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : M. Christophe DEMESMAY suppléant de Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : Mme Aurora IERNANDEZ suppléante de M. Philippe DELUCIIE (jusqu'au 0.3) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARIHELLE **Pirey** : M. Robert SIEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1) **Saône** : Mme Sylvie GAUTHEROT suppléante de M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON **Veslesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : Mme Christiane ZOBENBULLER **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins** : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **François** : M. Claude PREIONI **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Torpes** : Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, Y.M. DAHOUI, D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA, C. LIME, T. MORTON, Y. POUJET, A. POULIN, K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), H. TRUDET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN, V. MAILLARD

Mandataires : P. MOUGIN, R. STAHL, M.L. DALPHIN, M. LOYAT, C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. BARATI-AYMONIER, E. MAILLOT, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, A. VIGNOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), S. DOUSSE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.2), Y. MAURICE (à partir du 1.1.2), G. BAULIEU, J.N. BESANCON